

# Le budget 2011

Le Budget primitif 2011 de la Commune de SOURDEVAL a été adopté par le Conseil municipal le 19 avril 2011.

Ce budget fait une large place à l'investissement dans différents domaines :

- Amélioration du cadre de vie avec les travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle, qui va satisfaire aux normes de sécurité et d'accessibilité, et dynamiser le commerce local ; mais aussi par l'effacement des réseaux Télécom et éclairage public rue Jules Labiche et la 2<sup>ème</sup> tranche de mise aux normes du réseau d'éclairage public
- Accueil de nouvelles familles avec la fin des travaux de construction des 8 logements locatifs, et la réalisation de la voirie définitive du lotissement des prés et acacias,
- Entretien du patrimoine avec différents travaux sur la voirie communale, la réfection de l'allée principale du cimetière et la fin de la restauration des vitraux de l'église,
- Préservation de notre environnement avec l'extension du réseau d'assainissement au village de la Cocherie, avec l'acquisition d'une balayeuse, d'un broyeur à végétaux et d'un désherbeur thermique pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires,
- Soutien à la vie associative par la rénovation de la salle polyvalente du Rex, salle qui bénéficie d'un taux d'occupation exceptionnel,

Ces investissements seront financés pour partie par l'emprunt, mais aussi par des subventions et par un autofinancement supérieur à tout ce que nous avons pu connaître jusqu'à maintenant.

Malgré ces nouveaux emprunts, le remboursement des annuités d'emprunt est encore bien inférieur à ce qu'il était il y a une dizaine d'années.

Le budget de fonctionnement est stable, ce qui permet de ne pas augmenter la pression fiscale.

Du fait des mécanismes imaginés par le législateur pour compenser la suppression de la taxe professionnelle, les taux d'imposition communaux ne sont pas comparables à ceux de l'an dernier puisque la Commune bénéficie d'un transfert de fiscalité du Département et de la Région. Mais cela n'aura aucune conséquence sur la feuille d'impôt du contribuable, si ce n'est l'incidence de la revalorisation de 2% des bases d'imposition décidée par l'État.

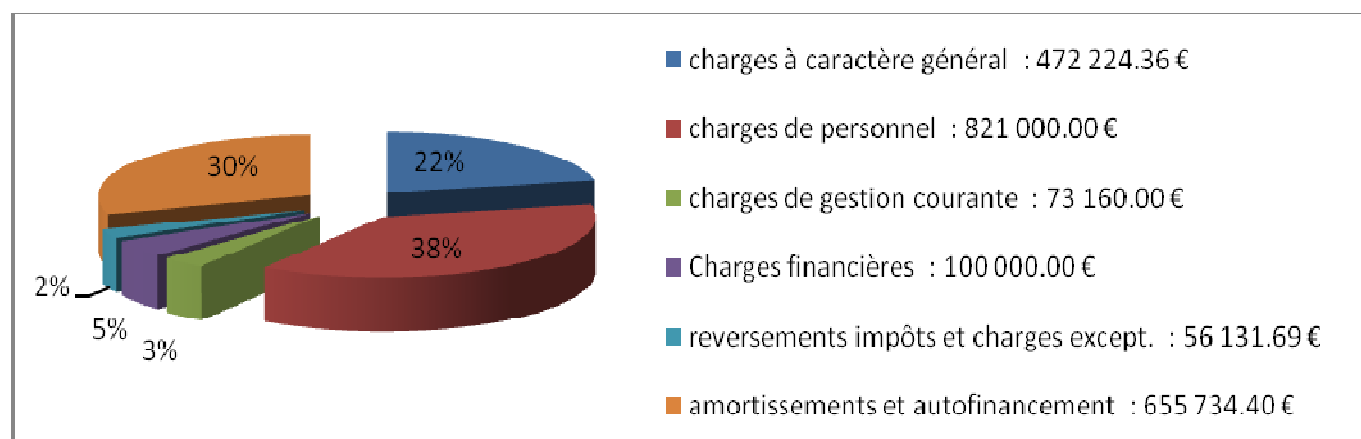
Avec ce budget 2011, la Municipalité démontre sa volonté d'investir pour l'avenir de la Commune avec le souci de maintenir l'équilibre financier de la Commune et pour le bien-être de tous les habitants.

Les taux d'imposition nouvellement fixés suite aux différents transferts de fiscalité entre les Collectivités, s'établissent comme suit :

	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		Cotisation Foncière des Entreprises	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<b>Sourdeval</b>	6.45	10.00	11.66	11.66	27.33	28.66	10.06	10.06
<b>Communauté de Cnes</b>	8.86	14.46	16.76	16.76	36.42	38.19	15.49	15.49
<b>Département</b>	8.35	0	14.07	21.42	31.07	0	0	0
<b>Région</b>	0	0	5.29	0	7.16	0	0	0
<b>Total</b>	<b>23.66</b>	<b>24.46</b>	<b>47.78</b>	<b>49.84</b>	<b>101.98</b>	<b>66.85</b>	<b>25.55</b>	<b>25.55</b>
		+ 3.38 %		+ 4.31 %		- 34.45 %		+ 0.00 %

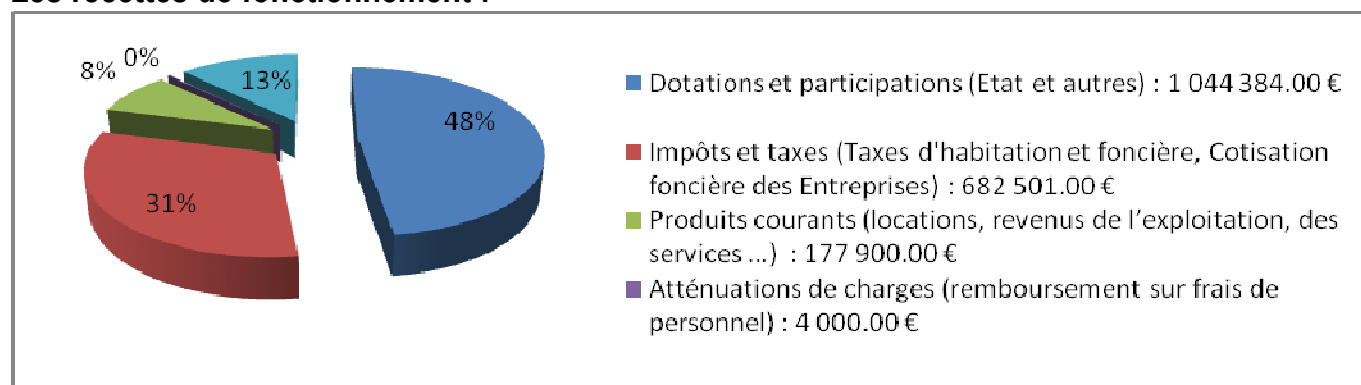
Les augmentations constatées sur les taux de Taxe d'habitation et de Taxe foncière bâtie n'auront en réalité pas d'influence sur la feuille d'imposition car elles correspondent au transfert vers les Collectivités des frais de gestion qui étaient précédemment perçus par l'Etat.

## Les dépenses de fonctionnement :



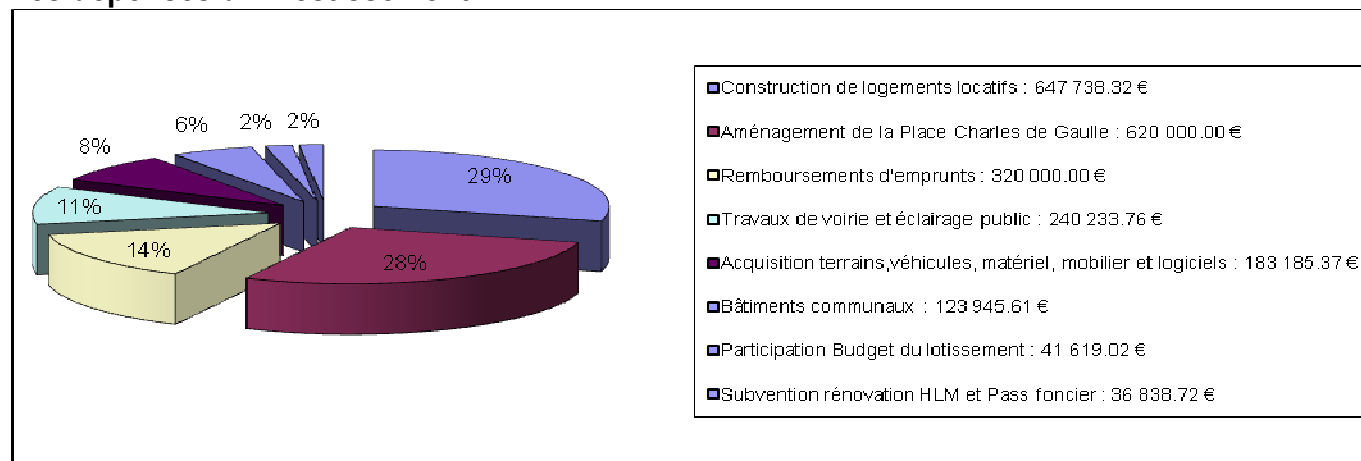
Les charges de personnel représentent la part la plus importante du budget de fonctionnement. Elles correspondent à la rémunération du personnel administratif, d'entretien de la voirie communale, des espaces verts, des bâtiments communaux, ainsi qu'au personnel de la Médiathèque municipale.

## Les recettes de fonctionnement :



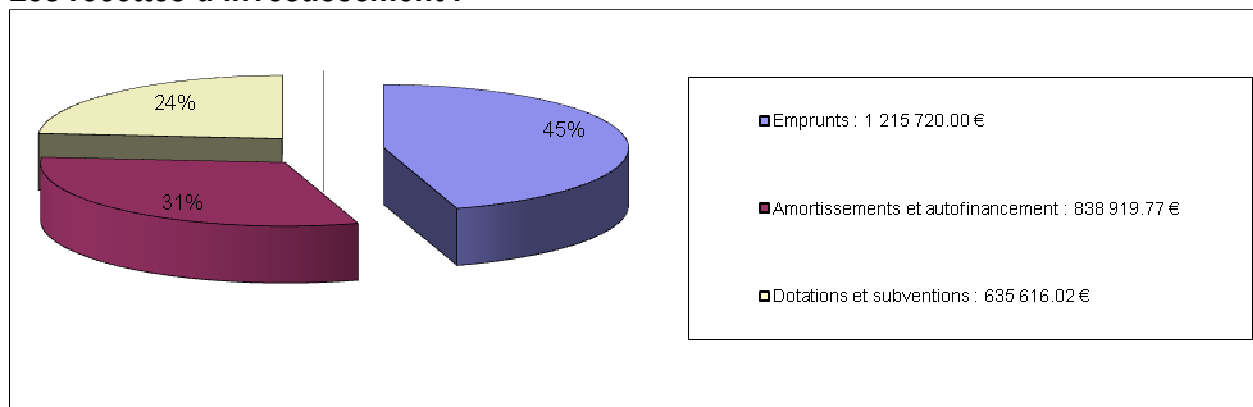
Les dotations de l'Etat près de 50 % des ressources de la Commune, le produit des impôts locaux 31 %.

## Les dépenses d'investissement :



Les principaux investissements inscrits au budget concernent la fin de la construction de 8 logements locatifs individuels sur le lotissement communal des Prés et Acacias, et l'aménagement de la Place Charles de Gaulle.

### Les recettes d'investissement :



Le recours important à l'emprunt est lié à la construction des 8 logements locatifs individuels et à l'aménagement de la Place Charles de Gaulle.

### Budget du service d'assainissement collectif :

Ce budget est financé par le produit de la redevance d'assainissement payée par les usagers raccordés au réseau public d'assainissement collectif. Cette redevance reste fixée à 1.50 € H.T. par m<sup>3</sup> d'eau consommée + une prime fixe annuelle de 40.00 € + frais de confection de rôle de 3.20 par an. Ainsi, sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup> par an pour une famille, le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommée (eau + assainissement) revient à 5.09 € le m<sup>3</sup>.

D'autres recettes du service de l'assainissement proviennent d'une prime versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, prime calculée sur la qualité des rendements épuratoires de la Station. Enfin, les apports de matières de vidange, graisses et matières de curage de réseaux sont facturés aux entreprises qui utilisent les services de la Station d'épuration de SOURDEVAL.

Le service assure l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la Station d'épuration des eaux usées.

En outre, 263 920.21 € ont été inscrits au budget 2011 pour réaliser l'extension du réseau d'assainissement collectif au village de la Cocherie, et la réfection des réseaux place Charles de Gaulle.

### La dette de la Commune

La dette de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2011 était de 2 822 452.18 €. Le remboursement annuel s'élève à 392 433.99 €. Cette annuité a été réduite de 36 % depuis 8 ans. De nouveaux emprunts vont être contractés en 2011 : environ 478 000 € pour les travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle et autres travaux sur la voirie et l'entretien des bâtiments communaux (annuité 44 500 €) et 734 000 € pour la construction des 8 logements locatifs de la Résidence des Prés et des Acacias (annuité 39 300 €) mais qui sera compensée par les loyers annuels des logements dont le montant total sera de 44 640 €.

La dette du service de l'assainissement était au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 162 181 €, correspondant à un remboursement annuel de 22 123.70 €, annuité réduite de 66 % depuis 5 ans. Un nouvel emprunt de 30 000 € sera été réalisé pour financer les travaux d'extension du réseau d'assainissement à la Cocherie, emprunt remboursable sans intérêt. L'équilibre financier du service n'en sera donc pas affecté.